

Les joies et les peines que nous portons dans notre prière :

Baptême : Bruno Dos Santos.

Obsèques : Pierre Juge

Lundi 9 avril : fête de l'Annonciation, messe à 18h30 à la basilique Notre Dame du Port. (pas de messe à saint Pierre ce lundi)

Samedi 21 avril : la conférence st Vincent de Paul propose la projection d'un film suivi d'un goûter . Rendez-vous à 14h , 16 rue sainte Claire. (06 75 16 71 35 : mardi, jeudi et vendredi)

A noter sur vos agendas :

Vendredi 13 avril à 20h30 au Centre Diocésain de Pastorale : conférence sur le thème « **Amoris laetitia : deux ans après? »**

CDP : 133 av de la République, arrêt tram : Gravière

Mardi 1^{er} mai : Pèlerinage à Ars pour les vocations, « **Qui nous montrera le chemin du ciel ? ». Inscription au CDP, 04 73 98 27 77**

Neuvaine mariale à la basilique Notre Dame du Port : du 12 au 20 mai

Du 15 au 21 juillet 2018 : pour les jeunes de 8 à 17ans, Ecole de Prière. Renseignements et inscriptions à la maison paroissiale.

Pour l'Ascension, le jeudi 10 mai, pèlerinage à pied à Orcival. Thème du pèlerinage : Marie, « terre » accueillante à la Parole !... Rendez-vous à l'église de Laschamps à 5h30. Il est possible de rejoindre le groupe à 9h30 à l'église de St-Bonnet-près-Orcival pour la dernière heure de marche. Cette marche-pèlerinage est animée par le père Paul Destable. A 11h messe avec tous les pèlerins présents à Orcival

Repas fraternel tous les dimanches soir à la maison paroissiale, à 20h15, 19 rue Blatin, pour les étudiants et jeunes professionnels. Le repas est prêt.

Un groupe de parole pour les personnes séparées, divorcées, divorcées remariées ou confrontées à ces problèmes

Pour contacter l'équipe "Relais Chrétiens divorcés" :
téléphone 07 82 50 64 63 ou mail : ddr@orange.fr.



Accueil paroissial : 19 rue Blatin
04.73.29.29.70

Durant les vacances scolaires :
Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h
Samedi de 10h à 12h
Site internet : notredamedeclermont.fr

Dimanche 8 avril 2018
Dimanche de la Divine Miséricorde

Un don pas comme les autres

Le denier de l'Eglise permet d'assurer aux prêtres une indemnité et une sécurité sociale qui les libèrent pour se donner totalement et gratuitement à leur mission. Les sommes recueillies sont intégralement partagées entre tous les prêtres, tous reçoivent exactement la même somme. L'Eglise n'a pas d'autres revenus que les dons des catholiques, 100 % des ressources de l'Eglise proviennent de vos dons. Cette collecte permet également d'assurer un salaire à d'autres personnes appelées à participer aux services d'Eglise et la prise en charge des séminaristes.

Des donateurs fidèles et généreux assurent ainsi la vie matérielle des prêtres. Mais nous lançons un appel en particulier aux jeunes adultes qui n'ont pas encore pris l'habitude de donner régulièrement. La vie d'une paroisse et d'un diocèse peuvent sembler aller de soi, ce n'est pas vrai. Sur notre paroisse la vie de l'Eglise est assurée par environ 600 donateurs. Le don moyen augmente mais le nombre de donateurs diminue. Ceux qui disparaissent ne sont pas toujours remplacés.

Il nous est dit que les premiers chrétiens mettaient tout en commun. Le partage effectif vécu par le denier de l'Eglise est un signe concret de communion. Au nom des prêtres de la paroisse, les Pères Agostinho Hinuwa, Alain Croze et Alain Duron je tiens à vous exprimer notre profonde reconnaissance.

Père Paul Destable

(Des documents d'information sont disponibles dans les églises, prenez-les.)

1^{ère} Lecture : livre des actes des apôtres 4, 32-35

Psautre 117 (118)

2^{ème} Lecture : première lettre de saint Jean 5,1-6

Evangelie selon saint Jean 20, 19-31